



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

DELIBERATION N°169/2024/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « D'AMENAGEMENT DU CENTRE LITTORAL » - APPROBATION DES STATUTS, DU PACTE D'ACTIONNAIRES, DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE AU CAPITAL SOCIAL ET DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS COMMUNAUTAIRES.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 5

Nombre de Conseillers Présents : 27
Date de convocation : 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-cinq octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Thierry ELIBOX – Serge FELIX - GRISET KHAN Farah - Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Xavier CLERVAUX **donne procuration** à Pascal BRIQUET– Hélène SERVIUS **donne procuration** à Thierry ELIBOX – LY PHONG **donne procuration** à Daniel CASTOR – Sandrine JACQUES **donne procuration** à Serge SMOCK – Liser CLIFFORD **donne procuration** à Serge FELIX

ETAIENT ABSENTS : Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER - Nadine COLIN –Yahya DAOUDI - Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE - Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Axel RINO – Magali ROBO

SECRETARE DE SEANCE : Rolande SILEBER

32 POUR	Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Thierry ELIBOX – Serge FELIX - GRISET KHAN Farah – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR Procurations : Xavier CLERVAUX - Hélène SERVIUS - Ly PHONG– Sandrine JACQUES – Liser CLIFFORD -
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 donnant possibilité de créer des sociétés publiques locales (SPL) pour les collectivités locales et leurs groupements ;

Vu la Loi n° 2019-463 du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N°96/2023/CACL du 09 juin 2023, approuvant le choix de la Société Publique Locale (SPL) comme Etablissement Public Local pour les opérations de résorption de l'habitat indigne sur le territoire de la CACL ;

Considérant la volonté et la nécessité pour la CACL et les six communes du territoire communautaire, de se doter d'un outil commun opérationnel, agissant pour le compte de ses actionnaires, pour répondre aux objectifs d'intérêt général poursuivis que constitue la lutte contre l'habitat indigne et dégradé ;

Considérant qu'il convient de désigner 9 représentants communautaires qui siègeront au Conseil d'Administration (CA) et à l'Assemblée Générale (AG) ;

Entendu l'avis favorable de la commission « Habitat et Aménagement » réunie en séance le 21 octobre 2024 ;

Entendu l'avis favorable de la commission « Finances » réunie en séance le 21 octobre 2024 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau en séance le mercredi 23 octobre 2024 ;

Entendu le **Rapport N° 169/2024/CACL** du Président relatif à la « Création de la SPL d'Aménagement du Centre Littoral – Approbation des statuts, du pacte d'actionnaires de la contribution financière au capital social et désignation des administrateurs communautaires ».

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De donner acte au Président de son Rapport N°169/2024/CACL portant sur la « Création de la SPL d'Aménagement du Centre Littoral – Approbation des statuts, du pacte d'actionnaires de la contribution financière au capital social et désignation des administrateurs communautaires ».

ARTICLE 2

Approuver la constitution d'une Société Publique Locale et dénommée SPL d'Aménagement du Centre Littoral.

ARTICLE 3

Approuver les projets de statuts et de pacte d'actionnaires tels que ci-annexés.

ARTICLE 4

Approuver la désignation des 9 (neuf) représentants communautaires qui siégeront au sein de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Comité d'orientation stratégique, dénommés ci-après :

1. Monsieur Serge SMOCK élu à l'unanimité
2. Madame Sandra TROCHIMARA élue à l'unanimité
3. Monsieur Claude PLENET élu à l'unanimité
4. Monsieur Gilles ADELSON élu à l'unanimité
5. Monsieur Patrick LECANTE élu à l'unanimité
6. Monsieur Phong Michel LY élu à l'unanimité
7. Madame Anne-Michèle ROBINSON élue à l'unanimité
8. Madame Farah KHAN élue à l'unanimité
9. Madame Monique AZER élue à l'unanimité

ARTICLE 5

Approuver la fixation du montant du capital social de la SPL à 225 000 €, divisé en 2 250 actions d'une valeur unitaire de cent euros (100,00 €), ainsi que la répartition du capital social entre les actionnaires, telle qu'elle est détaillée dans le projet de statuts.

ARTICLE 6

Approuver la souscription de 1 350 actions pour un montant global de 135 000 € (cent trente-cinq mille euros), correspondant à 60% du capital.

ARTICLE 7

Affecter la participation de la CACL d'un montant global de 135 000 € (cent trente-cinq mille euros) et le versement en une fois au titre de l'année 2024, sur la ligne budgétaire prévue à cet effet :

Chapitre	Fonction	Article	Crédit BP 2024
26	518	261	135 000 €

ARTICLE 8

D'autoriser le Président à signer les statuts et le pacte d'actionnaires, à ouvrir le compte bancaire au nom de la SPL d'Aménagement du Centre Littoral pour le versement du capital social, ainsi que tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le Vendredi 25 octobre 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK